

Le 26 mai 2023,

Monsieur le Président de la Commission d'enquête,
Messieurs les Membres de la Commission d'enquête,

En tant que présidente de l'association A.I.R.E.45, association de protection de l'environnement, je souhaite vous faire part de mes observations sur le projet éolien de Courtempierre, Treilles-en-Gâtinais et Gondreville.

Le projet éolien des Génévriers, c'est :

- 2 promoteurs éoliens différents,
- 3 communes dont les conseils municipaux de Treilles-en-Gâtinais et de Courtempierre sont défavorables et celui de Gondreville qui n'a pas encore délibéré. (Information tenue lors du conseil communautaire de la CC4V du 25-05-2023)
- 3 parcs éoliens distincts,
- 3 demandes d'autorisation environnementales déposées,

MAIS

- 1 seule étude d'impact et
- 1 seule enquête publique.

A la lecture de cette étude d'impact, il est surprenant de trouver (à la page 12/166 du document 2aa – Etude Impact 01) le nom du bureau d'études Abies Energie/Environnement, dont le directeur, est Paul Neau.

(http://abies.be.pagesperso-orange.fr/Abies_Actualites.html)

Paul Neau est chargé, pour ce projet des Génévriers, de la campagne de prise de vues et du contrôle qualité du dossier d'étude d'impact.

Qui est Paul Neau ? C'est un membre de la compagnie Négawatt (<https://negawatt.org/La-Compagnie-des-negaWatts>) et présente régulièrement le Scénario Négawatt au public :

<https://www.enercoop.fr/blog/evenements/bretagne/webinaire-negawatt-enercoop-bretagne>

<https://negawatt.org/Presentation-du-scenario-negaWatt-2022-1109> et

<https://negawatt.org/Presentation-du-scenario-negaWatt-2022-993>)

De plus, l'association NégaWatt est financée, entre autres par Abies (de Paul Neau) , Abo Wind, Akuo Energy, Baywa, Boralex, Eqinov, Elirel, Enalia, Energie Team, Enertrag, Erg Développement, Franck Boutté Consultants, Hargassner, H2air, Meridiam, Voltalis, **VSB Énergies nouvelles**, etc. (source : <https://negawatt.org/Statuts-et-financements>)

Copie d'écran site internet NégaWatt

negawatt.org/Statuts-et-financements

Elle peut également compter sur les dons (mécénat) de plusieurs entreprises. Le mécénat a fortement augmenté en 2021. Parmi les nombreuses entreprises qui nous soutiennent, nous pouvons retrouver Abies, Abo Wind, Akuo Energy, Baywa, Boralex, Eqinov, Elirel, Enalia, Energie Team, Enertrag, Erg Développement, Franck Boutté Consultants, Hargassner, H2air, Meridiam, Voltalis, VSB Énergies nouvelles, etc.

NégaWatt est donc financé par des promoteurs éoliens dont VSB Energies nouvelles,

Paul Neau, peut-il sacrifier la poule aux œufs d'or qui permet à l'association NégaWatt de distiller le scénario NégaWatt depuis des années auprès du public et surtout auprès des politiques ?

Selon l'article de Slate du 19/03/2011, <https://www.slate.fr/story/35829/les-anti-nucleaire-un-lobby-a-quatre-voies>, Il existerait un lobby anti-nucléaire, dont ferait partie l'association NégaWatt, dans laquelle Paul Neau est un membre actif.

slate.fr/story/35829/les-anti-nucleaire-un-lobby-a-quatre-voies

Podcasts Grands Formats Séries

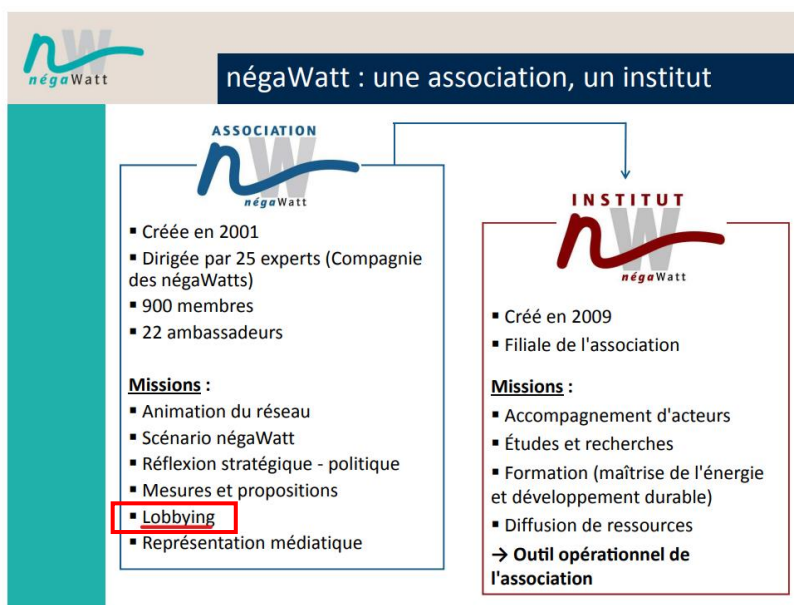
Slate^{FR}

Les scientifiques

Les scientifiques sont les moins connus. Ils sont peu nombreux mais s'efforcent de crédibiliser le discours de sortie du nucléaire. On y trouve notamment le GSIEN, la Criirad et l'association négaWatt.

Cette dernière a été créée en 2002 et revendique 350 adhérents. Elle entend favoriser la sobriété et l'efficacité énergétique, ainsi que le recours aux énergies renouvelables, via le scénario négaWatt. Elle a également créé en 2009 l'Institut négaWatt, pour faire des recherches et dispenser des formations. Negawatt est dirigée par un collège d'une vingtaine de personnes, dont nombre d'ingénieurs.

Selon la présentation du scénario NégaWatt de 2011 (page 2 <https://www.leesu.fr/jse/IMG/pdf/jse-2016-rabourdin-negawatt-2016-02-11.pdf>), **une de ses missions est le lobbying**,



lobbying consistant entre autres, à **promouvoir les énergies renouvelables** (page 13 du scénario 2011)

Le groupe négaWatt



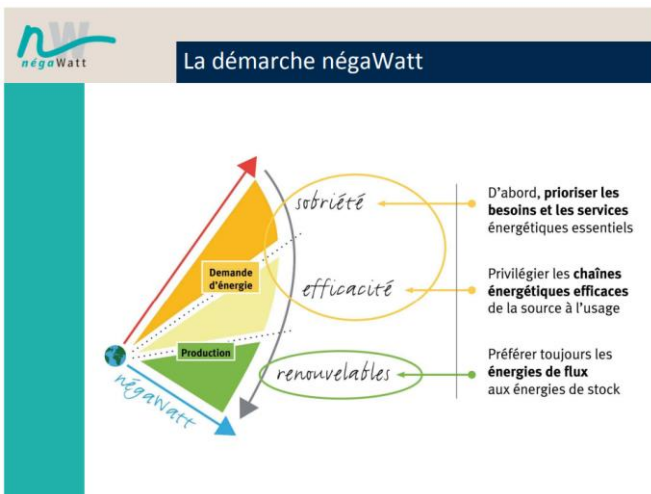
Association négaWatt

Créée en 2001, ses missions sont :

- la prospective énergétique
- la réflexion stratégique et politique
- le lobbying à l'échelle nationale
- la proposition de mesures

Elle regroupe une vingtaine de membres actifs + 25 ambassadeurs + 4 salariés et +1000 membres.

« Réussir la transition énergétique »



lobbying affirmé par NégaWatt dans les webinaires du Céréma
(<https://www.cerema.fr/system/files/documents/2021/04/institutnw.pdf>)

Il semblerait qu'il ait, donc, un potentiel conflit d'intérêt entre Paul Neau, membre de NégaWatt, lobbyiste pour les énergies renouvelables et directeur du bureau d'études Abies en charge de l'étude d'impact du projet éolien des Génévriers.

D'ailleurs, l'étude d'impact est lacunaire.
Arrêtons-nous seulement sur l'étude des chiroptères.

A la page 124 doc 2aa-Etude d'impact 01, il est indiqué qu'une sortie a été réalisée le 06-02-2019 à la recherche de gîtes (pourtant à la page 43 de ce même document, il est précisé le 02-02-2019 ! Sûrement un carnet de relevés perdus) :

« ont été recherchés et prospectés les ouvrages d'art, les ponceaux, les monuments historiques (églises ...), les bâtiments abandonnés, les cavités souterraines, les arbres creux dans la limite du respect des propriétés privées et de l'accessibilité de certains ouvrages (niveau d'eau sous les ponts). »

En hiver, période d'hibernation pour les chiroptères, le métabolisme des chauves-souris est extrêmement ralenti. Elles sont plongées dans un profond sommeil. Les arbres creux et les fissures sont donc des lieux d'hibernation. Elles n'émettent aucun ultrason à cette période.

Ainsi, en une seule journée, est-il possible d'explorer la totalité des espaces boisés de la ZIP, de l'AEI et de l'AER pour rechercher ces mammifères profondément endormis ? (voir carte 43 page 124)
Clairement, NON !

La synthèse sur les gîtes à chiroptères (page 125) de l'EI paraît biaisée malgré la présence de 20 espèces de chauves-souris comptabilisées dans la ZIP et dans l'AEI lors des études de terrains par ADEV Environnement (sur 24 espèces comptabilisées en région Centre-Val-de-Loire).

3.2.4.1.3 Synthèse sur les gîtes à chiroptères

Aucun gîte de reproduction ni d'hibernation occupé par des chauves-souris n'a été trouvé dans la ZIP. Dans l'AER un gîte favorable avec présence avérée de chiroptères est identifié. Plusieurs sites favorables ou potentiellement favorables sont présents dans l'AER. De plus, des arbres sont favorables ou potentiellement favorables pour l'accueil des chauves-souris au sein des boisements de la ZIP et de l'AEI.

Dans l'AEE, un site d'hibernation rattaché au réseau Natura 2000 est connue Dordives à environ 10 km de la ZIP.

5 espèces subissant les plus fortes pressions par les parcs éoliens, selon le Plan national d'Actions 2016-2025 en faveur des chiroptères (https://plan-actions-chiropteres.fr/sites/default/files/fichiers/pna_chiropteres_2016-2025.pdf), sont répertoriées dans la ZIP et dans l'AEI :

Noctule commune,
Noctule de Leisler,
Pipistrelle de Nathusius,
Sérotine commune
Pipistrelle commune

Ce plan d'actions recommande de prendre en compte les directives Eurobats de 2014 et les préconisations du groupe de travail éolien du SFEPM (<https://www.sfepm.org/>)

Les recommandations sont entre autres,

- ➔ Un éloignement de plus de 200 mètres des zones boisées (ce que recommande le CNPF Ile-de-France – Centre-Val-de-Loire à la page 733) : **9 éoliennes des Génévriers ne respectent pas cette distance !**

Je vous recommande de lire l'article suivant <https://www.especes-menacees.fr/actualites/chauves-souris-sacrifiees-parcs-eoliens/> pour prendre conscience de l'importance des chiroptères dans notre environnement et particulièrement en zone agricole.

L'étude d'impact présentée montrent l'activité importante des chiroptères avec les figures 51 et 52 de la page 128 de l'EI. Mais le bureau d'étude se contente d'écrire « *il se peut que de petites colonies existent dans les arbres au sein ou à proximité de l'aire d'étude* »

DONC, l'étude de terrain n'a pas été assez fournie pour répertorier les gîtes d'hibernation et de reproduction.

- ➔ Choix circonstancié du gabarit des éoliennes avec le diamètre du rotor et la garde au sol : les **3 modèles d'éoliennes pressenties ont des gardes au sol inférieure à 40 m.**

➔

Dans sa note technique de décembre 2020, le groupe de travail SFEPM précise que « *les éoliennes à garde basse devraient à la fois impacter l'ensemble du cortège d'espèces de chauves-souris, mais augmenteraient aussi le niveau de risque en nombre de mortalités, sans possibilité de réduire efficacement les risques par des mesures de régulation en phase d'exploitation. Ces nouvelles éoliennes devraient donc être interdites. Elles sont une aberration pour la biodiversité.* »

A la page 5/72 du document 2fc - Annexe 4 - Expertises Faune, Flore et Milieux naturels_Chiroptères

Tableau 114 : Analyse des sensibilités des chauves-souris au risque de collision suivant la configuration du parc éolien des Génévriers

Espèces	Hauteur de vol maximum	Caractéristiques du parc éolien des Fontaines	Sensibilités bibliographiques au risque de collision (Rodrigues et al, 2015)	Sensibilité au risque de collision corrigé
Noctule commune	Vol de chasse en plein ciel (entre 10 et 40 m)	15 éoliennes de type NORDEX N163 (prise en compte de l'éolienne la plus impactante), avec un rotor de 118 m Garde au sol de 36,5m	Forte	Forte
Noctule de Leisler	Vol de chasse en plein ciel		Forte	Forte
Pipistrelle commune	Jusqu'à 40 à 50 m		Forte	Forte
Pipistrelle de Kuhl	Entre 1-10 m de haut ; jusqu'à quelques centaines de mètres		Forte	Forte
Pipistrelle de Nathusius	Jusqu'à 50 m en migration		Forte	Forte
Pipistrelle pygmée	Vol en plein ciel		Forte	Forte
Sérotine bicoloré	>50 m		Forte	Forte

ADEV ENVIRONNEMENT

Le SFPEM indique dans sa note technique de décembre 2020 :

« Les résultats de Dürr 2019 montrent que pour les éoliennes à diamètre de rotor > 90 m, le nombre moyen de mortalités chute au-delà de 50 m de garde au sol, mais il reste supérieur au nombre moyen de mortalités pour les plus petits rotors.

Si des éoliennes à diamètre de rotor > 90 m devaient tout de même être installées, il s'agit donc de proscrire celles dont la garde au sol est inférieure à 50 m. »

Les éoliennes des Génévriers auraient un diamètre de rotor de 160-163 m.

La garde au sol des éoliennes des Génévriers est à 40m maximum.

La recommandation du SFPEM n'est pas respectée.

Pour tout ce qui précède, je vous demande de bien vouloir émettre un avis défavorable pour cause d'étude d'impact tronquée.

Il est intéressant de lire à la page 135 de 2aa – Etude Impact 01, que

« Au cours de cette étude, 20 espèces de chiroptères ont été identifiées dans le secteur d'étude. La diversité chiroptérologique autour du projet est donc forte. Toutes les espèces de chauves-souris sont protégées au niveau national »

sur les 20 espèces identifiées dans l'aire d'étude du projet,

2 ont un statut de conservation défavorable dans la Liste Rouge mondiale

6 dans la Liste Rouge française

7 dans la Liste Rouge régionale

les autres (c'est-à-dire 5) sont « Quasi menacées »

15 sont en Liste Rouge

Qui dit ESPECES PROTEGEES dit demande de dérogation pour destruction d'espèces et d'habitats protégés.

➔ Pourtant, à la page 21 de ce même document, le bureau d'étude Abies précise « qu'aucune demande de dérogation ne sera nécessaire »

Et il en est de même pour toutes les espèces et les habitats protégés répertoriés pour le projet éolien des Génévriers : page 39/72 du document 2fc - Annexe 4 - Expertises Faune, Flore et Milieux naturels_Chiroptères

Ainsi, ce projet ne respecte pas la réglementation sur le plan des espèces et des habitats protégés.

Je vous prie de prendre en considération mon avis **défavorable pour l'ENSEMBLE du projet éolien des Génévriers.**

Et je vous demande de bien vouloir étudier de manière objective les lacunes de cette étude d'impact contrôlée par le directeur du bureau d'études Abies, lobbyiste notoire pour les énergies renouvelables.

Les promoteurs VSB Energies Renouvelables et Intervent auraient pu choisir un autre bureau d'études que celui-ci, évitant ainsi, un potentiel risque de conflit d'intérêt.

Monsieur le Président et Messieurs les Membres de la Commission d'Enquête, j'espère que votre décision finale tiendra compte de toutes mes observations.

Bien cordialement.

Magalie Pasquier

A.I.R.E.45